

COMMUNE DE BEON

CONSEIL MUNICIPAL du 6 juin à 19 h 15

COMPTE RENDU

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le six juin deux mille seize à dix-neuf heures quinze, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Claude GRUET**.

ETAIENT PRESENTS : Mme Lucette GATEAU, M. Patrick ROY, M. Claude BORELLO, Mme Valérie JOSSELIN, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Régine PASQUIER, M. Albert PRADIER, M. Didier SASSIAT, M. Denis STEINVILLE, M. Jérôme THOMAS, Mme Aurélie VALLOT.

Absents représentés : Monsieur Francis MISSAULT par Mme Régine PASQUIER et Mme Marie-Claude ALAIN par Mme Valérie JOSSELIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie JOSSELIN

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 avril 2016.

DELIBERATIONS :

↳ **Service des eaux** : décision modificative budgétaire à la demande de la trésorerie afin de pouvoir régler la redevance pollution à l'agence de l'eau

- virement de crédit de 15 000 € de l'article 635 « impôts et taxes » à l'article 701249 « reversement à l'agence de l'eau – Redevance pollution » (nouvel article budgétaire créer en 2016).

Adoptée à l'unanimité

↳ **Modification des statuts de la CCJ : Changement d'adresse du siège**

Comme prévu après travaux, la communauté de communes du Jovinien va intégrer des nouveaux locaux afin d'y installer son siège et l'ensemble de ses services.

A compter du 1^{er} septembre 2016, l'adresse du siège sera la suivante : 11 quai du 1^{er} Dragons 89300 JOIGNY.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Redevance d'occupation du domaine public 2016**

- Redevance de concession GRDF : 612,68 €
- Redevance des ouvrages de distribution électrique : 197 €
- Redevance des ouvrages de transport et distribution de gaz : 240 €

Adoptée à l'unanimité

↳ **Demande de subvention au titre de la DETR (projet lavoir)**

Comme convenu le projet de remise en état du lavoir de Béon-la-Fontaine doit faire l'objet d'une demande de subvention complémentaire au titre de la DETR 2016. La CCJ ayant d'ores et déjà attribuée à la commune une subvention de 60 %, soit 4 139.41 €, la commune demandera 20 % du projet au titre de la DETR soit 1 379.80 €.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Place de taxi sur la commune**

Mlle RINGOT Nathalie (Alliance Taxi) cesse son activité au 30 juin prochain. M. Gil BERTHELOT doit reprendre son activité dans la continuité, soit au 1^{er} juillet 2016. Après débat, il est décidé de ne pas instituer de taxe de stationnement afin d'être en harmonie avec les communes rurales de la CCJ.

Adoptée à l'unanimité

Informations et questions diverses

↳ Jardins en fête : l'événement aura lieu jusqu'au 12 juin 2016

Deux membres du conseil participent à cette manifestation, Patrick ROY et Francis MISSAULT. Malgré le mauvais temps, les jardins sont bien visités. Le mercredi 8 juin, le jardin communal de Béon (le parc) sera présenté par Jean Ravisé, Président de la Société d'horticulture de l'Yonne.

↳ Subventions contrat de canton, tous les dossiers ont été validés :

- 5 530 € pour le remplacement des volets (*installation 1^{ère} quinzaine de juillet*)

- 4 412 € pour la reconstruction du mur du cimetière
 - 1 985 € pour le remplacement de l'éclairage de la salle (*installation 1^{ère} quinzaine de juillet*)
 - 3 216 € pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales
- soit **15 143 € au total**.

↳ Analyse d'eau :

Prélèvement du 16 mars 2016 au local des pompes Saint-Romain-le-Preux

- Atrazine et Atrazine Déséthyl : < 0,02 µg/l
- Nitrates : 27,4 mg/l

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Prélèvement du 18 mai 2016 au local des pompes Saint-Romain-le-Preux

- Atrazine et Atrazine Déséthyl : < 0,005 µg/l

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Quelques soucis pour les habitants de la Mothe, la station à St-Romain le Preux a disjoncté dans la nuit de dimanche à lundi et le hameau s'est retrouvé sans eau ce matin.

↳ Projet du zonage de l'assainissement pluvial

Le projet du Zonage de l'assainissement pluvial de la commune de BEON, qui fait l'objet d'une **étude et de concertation**, entre dans une nouvelle phase importante : la préparation de son **enquête publique** qui commencera fin août 2016. Afin d'exposer au public le projet qui va être présenté à l'enquête publique et lui donner toutes les précisions liées au déroulement de cette dernière, la commune organise **une réunion publique d'informations** le **Jeudi 30 juin 2016 à 18 h 30 à la Salle des fêtes de Béon**.

Concernant l'enquête publique : celle-ci commencera le lundi 29 août prochain à 14 h pour finir le vendredi 7 octobre 2016 à 18 h.

Mme Catherine BARON a été désignée comme commissaire Enquêteur, elle tiendra 4 permanences dans la bibliothèque scolaire afin de répondre aux

demandes d'information du public :

- Lundi 29 août 2016 de 15 h à 18 h
- Mardi 6 septembre 2016 de 9 h à 12 h
- Samedi 24 septembre 2016 de 9 h à 12 h
- Vendredi 7 octobre 2016 de 15 h à 18 h

Toutes les informations concernant la procédure de mise à enquête publique seront publiées en son temps (affichage, bulletin municipal, site internet, l'Yonne Républicaine)

↳ Dissolution du club des aînés

Le Club des Aînés a été récemment dissous, l'actif financier du Club a été transféré à la coopérative scolaire de l'école de Béon, soit un peu plus de 1 400 €.

↳ Inondation

La commune a été épargnée, sauf la ferme des Chartreux à la Mothe qui a été envahie par les eaux en très peu de temps. Beaucoup d'eau également sur le plateau des usages mais aucun dégât n'a été signalé.

INTERVENTION du PUBLIC

- M. ROTTIER

- Concernant le projet de zonage pluvial, tous les béonais sont-ils concernés ?
Réponse : Le zonage traite l'ensemble de la commune et la réunion est publique, néanmoins, pour répondre précisément, cela concerne principalement les habitants de Béon-La-Fontaine (pour les rues : de la cour d'en haut, des bourguignons, du vivier, impasse du vivier, impasse des bourguignons...)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19 h 45.